

LUTTE CONTRE LA TORTURE**Histoires de torture du 21^e siècle**

Index AI : POL 30/005/2003

ÉFAI

Embargo : jeudi 26 juin 2003 (10h00 TU)**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****La police égyptienne pratique la torture à l'électricité**

« Ils m'ont déshabillé, m'ont mis une chaussette sale dans la bouche et m'ont aspergé d'eau froide. J'arrivais à peine à respirer. » Wa'el Tawfiq

Wa'el Tawfiq milite au sein du Comité de solidarité du peuple égyptien avec l'Intifada palestinienne. Il a été arrêté le 22 janvier 2002, lors du Salon international du livre du Caire. Il a été conduit au siège du Service de renseignements de la sûreté de l'État, place Lazoghly, au Caire. Il y est resté deux jours, pendant lesquels il a été torturé, notamment à l'électricité. On lui a mis un bandeau sur les yeux, puis il a été déshabillé et frappé à coups de poing et de pied par quatre policiers. Ses tortionnaires lui ont ensuite administré des décharges électriques au poignet droit. Le lendemain, on lui a mis une chaussette sale dans la bouche et versé plusieurs bouteilles d'eau glacée sur le corps, lui bloquant ainsi en grande partie la respiration. Wa'el Tawfiq a pu identifier au moins un des policiers qui l'avaient torturé et il a déposé une plainte, dans laquelle il donnait de nombreux détails sur cette affaire. Les autorités n'ont pourtant rien fait pour engager des poursuites contre les auteurs des actes de torture dont il a été victime.

Wa'el Tawfiq a de nouveau été arrêté au Caire l'année suivante, le 12 avril 2003, en compagnie de plusieurs autres personnes. Interpellé en raison de ses activités contre la guerre, il aurait été retenu pendant plusieurs jours au siège du Service de renseignements de la sûreté de l'État, où il aurait encore une fois été torturé ou maltraité. Il a finalement été remis en liberté au début du mois de juin 2003.

La torture, un instrument de terreur au Guatemala

« Il avait été décapité et sa tête n'avait plus d'oreilles, ni de nez ni d'yeux. » Un témoin décrivant le cadavre du défenseur des droits humains assassiné Manuel García de la Cruz

Manuel García de la Cruz a été torturé et tué le 6 septembre 2002. Son corps a été

retrouvé décapité, les oreilles et le nez coupés et les yeux arrachés. Sa mort sonnait comme une brutale mise en garde à l'adresse des défenseurs des droits humains, après des mois de menaces et de harcèlement (les locaux de plusieurs organisations, dont ceux de la *Coordinadora Nacional de Viudas de Guatemala* (CONAVIGUA, Coordination nationale des veuves du Guatemala), avaient notamment été saccagés en juillet 2002).

Manuel García de la Cruz militait au sein de la CONAVIGUA, qui œuvre pour la reconnaissance des droits fondamentaux des populations indigènes du Guatemala. Cette organisation regroupe des femmes ayant perdu des membres de leur famille lors du conflit qui a ensanglanté le pays pendant des années et qui a fait environ 200 000 victimes, appartenant dans leur immense majorité à la communauté indigène. Manuel García de la Cruz avait participé à l'exhumation de charniers et avait accompagné des veuves devant les tribunaux, afin de demander justice pour les victimes de ce qui est très largement reconnu comme un génocide. Un certain nombre de procès ont été intentés devant la justice du Guatemala, pour génocide, crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, à d'anciens membres du haut commandement militaire guatémaltèque en poste dans les années 1980.

Des défenseurs des droits humains torturés et tués en Indonésie

« Non, pas ici... » Un officier indonésien s'adressant à ses hommes (leur véhicule vient de s'arrêter à un barrage de contrôle de l'armée et il leur demande d'attendre d'être dans un endroit plus discret pour achever leurs prisonniers)

Ernita binti Wahab, Idris Yusuf, Bakhtiar Usman et Nazaruddin Abdul Gani travaillaient tous les quatre pour une organisation de réinsertion des victimes de la torture, dans la province du Nanggroe Aceh Darussalam (désignée à l'époque sous le nom d'Aceh). Le 6 décembre 2000, ils ont été arrêtés par une quinzaine d'individus circulant dans des véhicules banalisés, qui les ont fait descendre de leur voiture sous la menace de leurs armes. Ils les ont roués de coups de crosse de fusil et leur ont tiré des coups de feu près des pieds, avant de les emmener. Environ trois heures plus tard, ils se sont arrêtés, ont fait descendre Ernita binti Wahab et Idris Yusuf et les ont abattus d'une balle dans la tête tirée à bout portant. Nazaruddin Abdul Gani est parvenu à s'échapper, mais le corps de Bakhtiar Usman

a été retrouvé un peu plus tard sur les lieux du drame.

Une enquête de police a permis l'arrestation de quatre civils et de quatre militaires. Les quatre civils se sont cependant évadés en mars 2001 et les quatre soldats ont été remis en liberté après expiration du mandat de dépôt dont ils faisaient l'objet. La *Komisi Nasional Hak Asasi Manusia (Komnas HAM)* (Commission nationale des droits humains) a annoncé en janvier 2001 qu'elle allait enquêter sur ces meurtres, mais personne n'a été chargé de l'affaire.

Une militante de la cause des droits humains harcelée et menacée en Turquie

« *Nous sommes en train de prendre les mesures pour votre cercueil.* » Menace de mort proférée au téléphone à l'adresse de la militante des droits humains Eren Keskin

Eren Keskin est avocate en Turquie. Elle milite pour la défense des droits humains dans son pays. Elle se consacre principalement à la question de la torture des femmes prisonnières. Elle a également fondé, avec quelques autres, un programme d'aide juridique pour les femmes ayant été victimes d'agressions sexuelles en détention. Eren Keskin a été à de nombreuses reprises harcelée en raison de ses activités. Elle a reçu des menaces de mort par téléphone. On lui a tiré dessus, elle a été agressée par un policier et elle a été placée arbitrairement en détention. Elle a fait l'objet de 86 actions en justice en raison de son action en faveur des droits humains. Elle a notamment été poursuivie pour « *insulte aux forces de sécurité de l'État* ». Une autre fois, elle a été accusée d'avoir diffusé « *de la propagande séparatiste* », après avoir participé à un débat sur la violence contre les femmes. En revanche, les autorités turques brillent pour l'instant par leur manque de détermination à traduire les tortionnaires en justice.

Un avocat spécialisé dans la défense des droits humains torturé à l'électricité au Zimbabwe

« *Ils m'ont envoyé de l'électricité dans les organes sexuels, dans les orteils et dans la bouche, en me disant : "C'est cette bouche qui te sert à défendre les droits humains".* » Gabriel Shumba, avocat défenseur des droits humains

Gabriel Shumba était avocat auprès du Forum des ONG de défense des droits humains du Zimbabwe, une organisation qui conseille et aide nombre de victimes de la torture. Il a été arrêté par la police le 15 janvier 2003, en compagnie de quatre autres

personnes, dont un parlementaire de l'opposition. Lorsque Gabriel Shumba a comparu devant un tribunal, le 17 janvier, il a présenté un dossier médical à l'appui de ses déclarations, selon lesquelles il avait été torturé à l'électricité, au moyen d'électrodes placées sur sa langue, ses pieds et ses organes sexuels.

Il ne s'agit pas là d'une affaire isolée. Les informations recueillies par Amnesty International tendent à prouver que le harcèlement, les arrestations arbitraires et la torture sont des pratiques courantes au Zimbabwe. Il est extrêmement rare que les responsables de tels actes soient traduits en justice. En revanche, les femmes et les hommes qui dénoncent les violations des droits humains risquent d'être arrêtés et torturés à leur tour. Ceux qui élèvent la voix en faveur de l'indépendance du pouvoir judiciaire sont en butte à des manœuvres d'intimidation. Au Zimbabwe, les défenseurs des droits humains craignent pour leur sécurité et même, parfois, pour leur vie.

Complément d'information

Si vous souhaitez obtenir plus de précisions sur les activités d'Amnesty International à l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin), rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://www.web.amnesty.org/mavp/av.nsf/pages/tortureday>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>